

DÉPARTEMENT  
D'INDRE ET LOIRE

Mairie  
DE

LA CELLE SAINT-AVANT

☎ 02.47.65.00.23  
Fax 02.47.65.02.25  
E-Mail :

[Mairie.de.la.celle.stavant@wanadoo.fr](mailto:Mairie.de.la.celle.stavant@wanadoo.fr)

ANNEE 2018-2019

## RÈGLEMENT GARDERIE PÉRISCOLAIRE

La garderie est organisée par la Municipalité de La Celle Saint Avant et placée sous son autorité.

### ARTICLE 1 – ENFANTS ADMIS

La garderie est ouverte uniquement

- aux enfants des écoles primaire et maternelle de LA CELLE SAINT-AVANT dès l'âge de 3 ans.
- à l'entrée et à la sortie de la garderie, les enfants devront être accompagnés d'un des parents ou d'une personne désignée au préalable.

### ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT

La garderie fonctionne tous les jours de classe pendant l'année scolaire les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

- le matin de 7h00 à 8h30
- le soir de 16h00 à 18h30

Les horaires doivent être respectés par les familles.

Les enfants seront remis uniquement aux parents ou à toute personne ayant été désignée par écrit.

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école.

Le petit déjeuner (fourni par les parents) ne sera pas donné après 7h45.

Ni goûter, ni petit-déjeuner ne sont fournis par l'organisateur de l'accueil.

Les médicaments pourront être administrés par le personnel si une ordonnance médicale et une autorisation du représentant légal sont fournies.

### ARTICLE 3 – INSCRIPTION –RESPONSABILITE CIVILE

Auprès de la Mairie de La Celle Saint Avant

3 place du 8 Mai

☎ 02.47.65.00.23 e.mail : [mairie.de.la.celle.stavant@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.la.celle.stavant@wanadoo.fr)

1. Remplir une fiche d'inscription
2. Signer le règlement
3. Fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile

L'inscription préalable est obligatoire pour les enfants fréquentant la garderie forfaitaire, occasionnelle et exceptionnelle.

Cette inscription est valable pour une année scolaire et doit être renouvelée chaque année.

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé au secrétariat de mairie.

L'inscription définitive est conditionnée par l'acceptation de M. le Maire ou de l'adjoint délégué aux affaires scolaires.

**Garderie occasionnelle : structure fréquentée un jour précis de la semaine.**

**Garderie exceptionnelle :** à noter le matin même dans le carnet de liaison de l'enfant ou appeler le personnel de la garderie tel : 02.47.65.08.44 ou l'école tel : 02.47.65.00.02 ou la mairie 02.47.65.00.23 Signaler le nom de la personne qui vient chercher l'enfant.

*TRES IMPORTANT*

L'inscription de votre enfant ne sera pas validée si vous n'avez pas préalablement acquitté les impayés de l'année précédente.

**ARTICLE 4 – TARIFS – PAIEMENT :** ils sont fixés par délibération du conseil municipal

TARIFS	Domicilié sur la commune	Domicilié hors commune
Forfait hebdomadaire matin	5.55 €	6.20 €
Forfait hebdomadaire soir	6.70 €	7.00 €
Forfait hebdomadaire matin et soir	10.55 €	12.00 €
Inscription occasionnelle	3.00 €	
Inscription exceptionnelle	3.00 €	

Pour la garderie occasionnelle ou exceptionnelle, une régie de recettes a été créée. Les parents sont tenus de régler le jour même.

**Mode de règlement**

- Prélèvement automatique (fournir un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal RIB ou RIP au format BIC IBAN lors de l'inscription)

Si vous rencontrez des difficultés passagères, n'hésitez pas à nous en faire part, contactez la mairie ☎ 02.47.65.00.23. Votre situation sera étudiée afin de trouver une solution.

**ARTICLE 5 – DISCIPLINE**

Les enfants utilisant la garderie doivent avoir une attitude correcte et ne pas perturber le bon fonctionnement de ce service.

**ARTICLE 6 – SANCTIONS ÉVENTUELLES**

En cas de non-respect du règlement, des sanctions pourront être prises par l'autorité municipale.

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.  
Fait à La Celle Saint Avant, le 19 juin 2018

Le Maire,  
Michel JOUZEAU




Partie à retourner avec la fiche d'inscription

Je soussigné(e)

Madame  Monsieur -----  
(nom, prénom, adresse)

Parents ou tuteur de ou des enfant(s) -----

**déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la garderie périscolaire de la commune de LA CELLE SAINT AVANT et l'approuver dans sa totalité.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature des parents  
(ou du responsable légal)